

AVIS

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 3-2024

AVIS est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière, par le soussigné, M^e Bastien Gaudet, greffier de la Ville, de ce qui suit :

- QUE, lors de la séance ordinaire du 3 juin 2024, le conseil municipal de la Ville de La Pocatière a adopté le **règlement numéro 3-2024 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'augmenter le nombre de logements maximum autorisé dans la zone Rc21**;
- QUE le règlement numéro 3-2024 a reçu l'approbation de la MRC de Kamouraska le 26 juin 2024;
- QUE le règlement numéro 3-2024 est entré en vigueur le 26 juin 2024, suite à la délivrance du certificat de conformité par M^{me} Catherine Langlois, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Kamouraska;
- QUE tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de La Pocatière sur les heures d'ouverture du bureau municipal, ainsi que sur le site Internet de la Ville par l'hyperlien inséré au présent avis public.

Donné à La Pocatière ce 11 juillet 2024.

Bastien Gaudet
Greffier